



BULLETIN D'ADHÉSION

MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULES.
LES CHAMPS AVEC (*) SONT OBLIGATOIRES.

NOM* : PRÉNOM* :

GRADE* : DATE DE NAISSANCE* :

ADRESSE PERSONNELLE* (*réception du courrier syndical*) :
.....
.....

Je souhaite recevoir le périodique *Ensemble* de la CGT

SERVICE D'AFFECTATION* :

ADRESSE ADMINISTRATIVE* :
.....
.....

MOBILE : FIXE :

COURRIEL (*personnel*) :

Je souhaite recevoir les newsletters de la CGT INTÉRIEUR

SALAIRE MENSUEL NET* : MATRICULE :

MODE DE COTISATION* :

Prélèvement automatique mensuel

IBAN : BIC :

Virement mensuel Virement annuel

Chèque

À LE / / SIGNATURE

Cotisation = 1% du salaire net (ou de la pension).

Donne droit à une déduction fiscale à hauteur de 66% du montant versé.

Toute l'actualité sur interieur-cgt.fr et sur telegram t.me/cgtpolice

Contact : 68bis rue Philippe de Girard, 75018 Paris • interieur.police@cgt.fr

Notice d'information

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Syndicat général CGT du ministère de l'Intérieur sis 68 bis, rue Philippe de Girard à Paris 18e pour renseigner notre BASE ADHERENTS et le fichier COGETISE, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Confédération Générale du Travail sise 263, rue de Paris, 93100 MONTREUIL.

Les données sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une année par le Syndicat général CGT du ministère de l'Intérieur.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le bureau syndical par courriel à interieur.police@cgt.fr ou par courrier postal 68 bis, rue Philippe de Girard, 75018 Paris.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.